



## 54e rallye national de la Côte Fleurie - 21 & 22 février 2025

A retourner accompagné obligatoirement des droits d'engagements d'un montant de 540€ (ordre Rallye de la Côte Fleurie) avant le lundi 10 février minuit (cachet de la poste faisant foi) à Stéphane DULONG - 12 Rue de Tadoussac - 14600 HONFLEUR

<i>Réservé à l'organisation - Ne rien y inscrire !</i>							
N° de course	N° d'ordre	Date de réception	Groupe	Classe	Règlement	Vérifications	
						Administratives	Techniques
	<b>Pilote</b>		<b>Copilote</b>		<b>Voiture</b>		
<b>Nom / Prénom :</b>						<b>Groupe</b>	<b>Classe</b>
<b>Adresse :</b>						<b>Marque</b>	
<b>Code postal :</b>						<b>Modèle</b>	
<b>Ville :</b>							
<b>Date de naissance :</b>							
<b>Lieu de naissance :</b>							
<b>N° de permis :</b>							
<b>Délivré le :</b>						<b>Année</b>	<b>Cylindrée</b>
<b>Préfecture :</b>							
<b>Nationalité :</b>							
<b>N° de téléphone :</b>						<b>N° passeport</b>	<b>N° homologation</b>
<b>E-mail :</b>							
<b>Code ASA :</b>							
<b>N° de licence :</b>						<b>N° immatriculation camping-car</b>	
<b>Ecurie :</b>							
<b>N° de téléphone pendant le rallye :</b>							
<i>Nous concurrents, reconnaissons avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur de la FFSA et connaître le règlement particulier de l'épreuve. Nous certifions être en possession de notre permis de conduire le jour de l'épreuve et être titulaire d'une licence en cours de validité. De part nos signatures, nous déclarons que les informations portées sur cette demande d'engagement sont sincères et véritables. Nous déclarons également que le véhicule est conforme au règlement technique FFSA en vigueur.</i>						<b>Shakedown</b>	
						Jeudi 20 février - Montant 100€ - Inscription avant le 10 février -	
<b>Signature Pilote</b>			<b>Signature Copilote</b>			Oui	Non
						<b>Fait à</b>	
						<b>Le</b>	